

Les trois lois de l'école

Trois lois pour réguler les relations que nos élèves entretiennent aux apprentissages, à leurs camarades et aux adultes de l'école. Trois lois qui disent de manière simple les 3 fondamentaux qui sous-tendent une posture d'élève.

Trois lois pour dire aux familles de manière explicite ce que l'école attend et ce qu'elle propose comme cadre.

- 1 - Je suis à l'école pour apprendre et je dois travailler
- 2 - Les adultes sont là pour tous les enfants et pas uniquement pour moi
- 3 - Toute violence physique ou verbale est formellement interdite

La première loi nous rappelle que l'école est un lieu singulier dans lequel l'enfant vient apprendre : Et pour cela, il doit à la fois venir dans de bonnes dispositions et en même temps développer une attitude particulière.

Pour venir dans de bonnes conditions, il faut par exemple disposer d'un temps de sommeil certain pour avoir le plus de chance possible d'être disponible au travail prévu par l'enseignant, disponible pour accepter les relations avec les autres enfants et les adultes de l'école.

Mais dans ce lieu si singulier qu'est l'école, il doit également « être au travail ». Mais attention, cela ne signifie pas réussir ou être le meilleur, car ce qui est attendu c'est une attitude. Une posture d'écoute et d'attention ainsi qu'une capacité à voir et à accepter l'erreur comme inhérente à l'acte d'apprendre. Pouvons-nous parler d'apprentissage si nous n'avons pas l'occasion de nous tromper, de faire des erreurs ? Et pour faire face à ses erreurs, l'enfant doit être accompagné pour l'amener à être dans une relation obstinée qui consistera à comprendre son erreur pour la dépasser. Soit en faisant appel à son enseignant, à un camarade, un tuteur, aux outils qui lui sont proposés ou à ses propres ressources... pour qu'au bout du compte l'élève puisse dire : Je sais, j'ai compris, je sais faire !

Une telle loi engage l'apprenant mais vous l'avez compris elle engage tout autant ses parents ainsi que l'école et les enseignants qui doivent alors tout faire pour que le cadre de travail proposé soit le plus fécond possible pour chacun.



La seconde loi précise que l'école doit être le lieu du développement de l'autonomie. Si l'adulte n'est pas là uniquement pour moi alors je vais devoir en tant qu'élève trouver des solutions pour faire seul, car la fusion ne peut être que délétère.

Apprendre à faire par soi-même, c'est le chemin à emprunter pour construire une estime de soi. Celle-ci consiste à se rendre compte (par nous même ou par le regard ou la parole d'un autre) que nous sommes capables de « faire ». Nous nous estimons parce que nous sommes l'auteur de nos actes. Pour cela, l'adulte pourra être au côté de l'élève, le prendre par la main pour petit à petit prendre de la distance pour le laisser goûter au plaisir de faire seul.

Cette seconde loi, nous oblige donc en tant qu'enseignant à faire en sorte que tout soit fait pour que l'enfant ressente le plaisir, la joie d'être capable de... C'est un des chemins que l'école doit emprunter pour donner envie à chacun de grandir.



Enfin, la troisième loi rappelle que l'école doit être un lieu où chacun est sécurisé. L'école ne peut être un lieu sûr qui protège de tout, mais doit être un lieu où chacun est accompagné pour entrer en relation avec les autres et avec le savoir ; Or, toute relation est une prise de risque.

Un risque dans le sens où la relation vient créer du déséquilibre dans nos habitudes, dans nos représentations. Aller à la rencontre de l'autre c'est prendre le risque de faire face à une autre manière d'entrevoir le monde. Aller à la rencontre du savoir, c'est prendre le risque de se tromper, d'avoir l'impression de ne plus savoir, de devoir déconstruire ce que nous croyions connaître... Mais ces prises de risque sont aussi de formidables moyens de grandir et de ressentir la joie de l'altérité.

Accompagner le risque c'est aussi protéger de toute mise en danger, et c'est pour cela que toute forme de violence ne peut être que formellement interdite. Dire cela, n'évacuera pas la violence de l'école mais permet de donner un cadre qui lui donne un statut d'interdit et qui nous oblige à faire en sorte que chaque acte violent soit l'occasion de poser des mots et des actes pour le dépasser.

Ces lois sont affichées (en français et en basque) dans chaque classe et dans chaque salle commune de l'établissement. Elles ne peuvent être discutées ou modifiées et sont les fondations qui permettront de définir les règles de vie de l'école qui elles peuvent évoluer ou disparaître selon les circonstances et besoins du moment.

Toute violence, physique ou verbale, est formellement interdite



Toute violence, physique ou verbale, est formellement interdite

